



INVESTIR POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU SITE DUBIED

Après la fermeture de l'entreprise Dubied en 1987, les propriétaires se sont succédé et multipliés sur ce site emblématique de Couvet. Il est aujourd'hui en main de plus de 20 personnes différentes qui ont fait l'acquisition de leurs parcelles à différentes époques et avec différents objectifs. Cette situation foncière complexe a rendu difficile, depuis de nombreuses années, l'émergence d'un projet de développement commun.

En 2022, les propriétaires du site se sont formés en association pour unifier leurs idées, ce qui a donné un réel coup d'accélérateur dans la coordination des actions. Le succès de la journée portes ouvertes qu'ils ont organisée en septembre dernier en est un bel exemple. Cette nouvelle dynamique a aussi permis de meilleures interactions avec la Commune, qui a de son côté également travaillé avec le Canton pour planifier une meilleure mise en valeur du site.

Le Conseil communal souhaite désormais capitaliser sur cette dynamique positive et soumet au prochain Conseil général une demande de crédit de 3'322'000 francs portant sur deux projets concrets. D'une part, un projet d'équipement du site avec une remise en état des accès qui ouvrirait de nouvelles perspectives industrielles, avec notamment le démontage de la marquise qui limite le gabarit de hauteur. D'autre part, l'acquisition et la transformation d'une parcelle du site, qui est idéalement placée pour y créer du stationnement et pour y implanter à terme une nouvelle chaufferie pour le développement du réseau de chauffage à distance.

Avec les mesures présentées dans son rapport, le Conseil communal souhaite donner une impulsion déterminante pour le développement des lieux. Le chemin pour leur mise en œuvre nécessitera encore un travail important et les retombées se mesureront aussi sur le long terme, mais cette demande de crédit est une première étape indispensable pour ce site stratégique et emblématique de la commune. •

avis officiels

NOUVEAU MARQUAGE ROUTIER POUR FAVORISER LA COHABITATION

Dans le but d'améliorer la sécurité des cyclistes, de développer le réseau de mobilité douce et de donner suite au Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) entré en vigueur en 2017, le service cantonal des ponts et chaussées procédera cette année au marquage de chaussées à voie centrale banalisée (y compris l'effacement éventuel de la ligne centrale) sur les tronçons suivants :



- Buttes, entre le passage pour piétons de l'entrée ouest et le passage à niveau de l'entrée est
- Môtiers, entre le carrefour avec le Clos-du-Terreau et le ralentisseur de l'entrée est
- Fleurier, entre l'entrée de la localité, direction Buttes et le giratoire de la Place-d'Armes
- Fleurier, entre le giratoire de la Place-d'Armes et le carrefour avec la ruelle Rousseau
- Fleurier, uniquement une bande en direction de l'ouest entre le numéro 23a de la rue du Temple et le passage pour piétons de l'arrêt de bus Grands Clos

Les chaussées à voie centrale banalisée font partie de l'arsenal de mesures recommandées par l'office fédéral des routes pour promouvoir la pratique du vélo utilitaire. Il s'agit de supprimer la ligne centrale et de marquer une ou deux bandes cyclables, selon la largeur de route disponible.

Ce type d'aménagement a déjà été réalisé avec succès sur plusieurs tronçons de route cantonale, notamment dans les traversées de plusieurs localités du canton. Il est prévu de le généraliser sur l'ensemble des traversées de localité, selon les possibilités géométriques.

Ce genre de marquage a déjà fait ses preuves et permet d'augmenter la sécurité de tous les modes de déplacement en localité. S'agissant de mesures relativement légères à mettre en œuvre, elles peuvent être réalisées en anticipation des solutions prévues par le PDCMC, accélérant ainsi l'amélioration des conditions de circulation des cyclistes, sans remettre en cause la vision à long terme du plan directeur. •

ANNONCE

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Le Conseil communal met au concours le poste suivant :

**Adjoint-e du responsable technique et des bâtiments d'espaceVAL,
technicien-ne d'exploitation des chauffages à distance, chargé-e
de la technique des piscines et de la supervision du site des Combes**

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

ANNONCE

DÉNEIGEMENT - MISE EN SOUMISSION

La commune de Val-de-Travers met en soumission, dès l'hiver 2025-2026, les travaux de déneigement des routes communales et places de stationnement pour le secteur suivant :

Mont-de-Buttes et Montagne-de-Buttes (environ 7.5 km)

Ce travail doit être assuré durant toute la période hivernale et demande une grande disponibilité.

Les véhicules de déneigement utilisés devront répondre aux normes en vigueur et si nécessaire être au bénéfice d'une autorisation spéciale du SCAN.

Les personnes intéressées peuvent obtenir les plans des secteurs concernés auprès du dicastère des infrastructures (032 886 43 55 ou infrastructures.vdt@ne.ch).

Les offres d'honoraires, à l'heure ou au forfait, sont à transmettre par écrit à l'adresse suivante, jusqu'au 20 juin 2025 avec la mention « soumission déneigement ». Possibilité de postuler pour un ou plusieurs secteurs.

Commune de Val-de-Travers - Dicastère des infrastructures
Rue des Moulins 28 - 2114 Fleurier

OUVERTURE PISCINE DES COMBES

Ouverture de la piscine des Combes le samedi 17 mai et fermeture le dimanche 7 septembre.

- Tous les jours de 9 h 30 à 19 h
- Du 7 juillet au 17 août 9 h 30 à 20 h
- En cas de beau temps, la piscine peut fermer plus tard
- Possibilité de louer un casier à la saison directement sur place
- Parasols à disposition gratuitement

Réservez déjà le samedi 16 août pour la fête de la piscine des Combes. •

INFORMATIONS PRATIQUES

CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra

le lundi 19 mai 2025

à 20 h à l'Hôtel-de-Ville de Couvet, salle du Conseil général

L'invitation ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site : www.vdt.ch/seances

Les séances sont publiques : venez nombreuses et nombreux participer à la vie politique de votre commune.

FERMETURE PLACE DE LONGEREUSE

Dans le cadre du AR Mood Festival, la place de Longereuse sera fermée du mercredi 14 mai dès 1 h jusqu'au mercredi matin 28 mai 2025.

L'Ecopoint sera, quant à lui, inaccessible du mercredi 21 au mercredi 28 mai. Les bennes à papier et carton seront déplacées à l'Ecopoint de la Pénétrante, rue de l'Areuse à Fleurier.

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Biens-fonds	Descriptions
Buttes – Le Faubourg 12	2 juin 2025	2249	Reconstruction et simplification d'un hangar
Buttes – L'Ile 3	2 juin 2025	3123	Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et changement des fenêtres en simple et double battant